

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion des délibérations relatives aux versements d'un acompte de subvention à l'Ecole de Musique de Pompey, et d'un acompte de subvention à la MJC de Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 15 janvier 2024 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 9 janvier 2024. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Délibérations examinées :

- N° 2024/001 - Subvention Ecole de Musique de Pompey 2024 - versement d'un acompte - **Approuvée**
- N° 2024/002 - Subvention MJC de Pompey 2024 - versement d'un acompte - **Approuvée**

Pompey, le 18 janvier 2024  
le Maire,



Laurent TROGRIC